# La nouvelle typologie des campagnes françaises et des espaces à enjeux spécifiques

Mohamed Hilal

▶ **To cite this version:**

Mohamed Hilal. La nouvelle typologie des campagnes françaises et des espaces à enjeux spécifiques. Territoires en Mouvement, 2012, 7, pp.6-13. hal-02649099

**HAL Id: hal-02649099**
**https://hal.inrae.fr/hal-02649099**

Submitted on 29 May 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Hiver 2012

# Territoires en mouvement

/N°7

sommaire


**> 6/ DOSSIER : LA NOUVELLE TYPOLOGIE DES CAMPAGNES FRANÇAISES, DES LITTORAUX ET DE LA MONTAGNE**

**2/ EDITORIAL**

**3/ ACTUALITÉS**
Réunion du Conseil national de la montagne (CNM)

**5/ TERRITOIRES EN PROJETS**
Barcelonnette : les chercheurs remplacent les militaires

**14/ FOCUS SUR...**
L'expérimentation des réseaux d'initiative publique à Très haut débit

**16/ PROFIL**
Chargé de mission à la Mission Opérationnelle Transfrontalière

**18/ VUE D'AILLEURS**
Des villes nouvelles pour l'Algérie

**20/ PUBLICATIONS**
Une nouvelle collection en ligne
Travaux n°15 : *Géographie de l'innovation en Europe*


LA LETTRE DE LA DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET À L'ATTRACTIVITÉ RÉGIONALE

Datar

# 2/

**Emmanuel Berthier**
Préfet,
Délégué interministériel
à l'aménagement
du territoire et
à l'attractivité régionale

« Disposer de représentations des territoires, en particulier de représentations cartographiques, s'avère indispensable à la DATAR pour conduire son action.

Comment, en effet, parvenir à connaître les territoires d'aujourd'hui, à les comprendre et à mettre en œuvre des politiques publiques pour en assurer la cohésion et le développement sans les représenter ? De même, comment serait-il possible d'imaginer les territoires de demain à travers des démarches de prospective sans en dessiner les hypothèses d'avenir ?

Différentes études, commandées ces derniers mois par la DATAR afin de renouveler son corpus de connaissances, démontrent une nouvelle fois l'intérêt de ces représentations. L'étude sur les campagnes françaises, présentée dans ce numéro, renouvelle une typologie de ces territoires presque décennale et s'attache à produire des représentations inédites des espaces à enjeux que sont les littoraux et les espaces de montagne.

Ce début d'année 2012 voit également la publication, sous la coordination de la DATAR, du troisième rapport de l'Observatoire des territoires. Ce document, remis tous les trois ans au Premier ministre, dresse, en s'appuyant sur de multiples cartes et graphiques, un état des dynamiques territoriales françaises en les mettant en perspective à l'échelle européenne. Il traite des problématiques de cohésion et de développement des territoires.

Au-delà de l'utilisation qu'elle peut en faire pour son propre usage, la DATAR s'est toujours attachée à partager avec l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire les représentations issues de ses travaux. Le portail **www.territoires.gouv.fr** est, de ce point de vue, l'un des principaux vecteurs de cette diffusion. Sa cartothèque, en cours de développement, et l'accès proposé au site de l'Observatoire des territoires, lui-même connecté au pôle d'observation des territoires de montagne (1) et au site de l'Observatoire du littoral (2), offrent de ce point de vue une multitude de documents. Souhaitons que ces derniers permettent à tous ceux qui s'investissent pour repenser les territoires d'en mieux appréhender la complexité des constructions. »

(1) www.observatoire-montagnes.org
(2) www.littoral.ifen.fr

3/

# L'avenir des massifs au cœur de la réunion du Conseil national de la montagne (CNM)

Le Conseil national de la montagne (CNM) s'est réuni le 31 janvier à Paris sous la présidence du ministre de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, Bruno Le Maire. Parmi les décisions annoncées, le lancement de plusieurs études et groupes de travail sur l'avenir des massifs.

Certains territoires présentent des enjeux spécifiques auxquels il convient de répondre par des politiques adaptées. Ainsi en est-il des espaces de montagne. En ce domaine, le Conseil national de la montagne, dont la DATAR assure le secrétariat général, joue un rôle clé. La réunion de cette instance consultative (1), le 31 janvier dernier, a permis à ses membres de faire le point avec les ministres Bruno Le Maire, Thierry Mariani et Frédéric Lefebvre (2), en présence d'Emmanuel Berthier (3), sur les réflexions engagées autour des évolutions à donner à la politique de la montagne.

Sur la base des travaux menés depuis deux ans par la Commission permanente du CNM (voir ci-contre), la DATAR a été chargée de conduire plusieurs études visant à améliorer la connaissance des territoires de montagne afin d'éclairer les politiques publiques. Celles-ci porteront sur :

- les stations de montagne,
- l'accès aux soins en montagne,
- le développement du haut et très haut débit.

Il a également été décidé d'enrichir le pôle d'observation des territoires de montagne, partie intégrante du site www.territoires.gouv.fr, et d'en faire le centre de ressources des données sur la montagne.

La Commission permanente du CNM a, pour sa part, été chargée d'approfondir les travaux du rapport sur le bilan de la loi montagne demandé par le Premier ministre lors du CNM de 2009. Elle s'associera également aux travaux conduits par le ministre en charge du tourisme concernant la rénovation et la remise sur le marché locatif de biens immobiliers à vocation touristique qui ne sont pas proposés à la location. Enfin, le groupe de travail sur la mise en œuvre des programmes communautaires pour la période 2014-2020 est reconduit sous l'égide de la Commission permanente.

Suite aux propositions du rapport Vannson sur les gisements d'emplois dans les territoires de montagne, il a été convenu de développer les actions de l'Observatoire de la saisonnalité, de promouvoir les maisons des saisonniers et de mettre en place une coordination interministérielle entre les ministères en charge du travail et de l'emploi, du tourisme et de l'aménagement du territoire.

Au-delà de ces réflexions à long terme sur le devenir des espaces de montagne, plusieurs mesures de portée plus immédiate ont été annoncées. Une lettre-circulaire sera envoyée aux préfets coordonnateurs de bassin et aux préfets coordonnateurs de massif sur la mise en œuvre de schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) en montagne. Une expérimentation sera, par ailleurs, lancée dès 2012 en région Rhône-Alpes pour accroître la mobilisation et l'exploitation des forêts de montagne. Cette expérimentation a vocation à être généralisée à partir de 2014 dans le cadre des futurs programmes européens financés par le FEADER.■

(1) Le CNM a vocation à définir les objectifs de développement, d'aménagement et de protection de la montagne et de formuler des avis sur les priorités d'intervention et les dispositifs qui y sont mis en œuvre.

(2) respectivement, ministre de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, ministre chargé des Transports, secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'artisanat, des PME, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation ;

(3) Délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale.

### 16 propositions de la Commission permanente adoptées par le CNM

Ces deux dernière années, la Commission permanente du CNM a conduit 5 groupes de travail sur :

- le devenir des stations de montagne,
- l'agriculture et la forêt de montagne,
- le futur des politiques européennes et la prise en compte de l'espace montagne,
- les services à la population et les innovations technologiques,
- la gestion durable des territoires et modalités de gouvernance.

Ces travaux ont débouché sur une soixantaine de propositions dont 16 ont été sélectionnées par la Commission permanente puis présentées et adoptées au cours du CNM du 31 janvier. Une mesure vise à améliorer l'appareil statistique des territoires de montagne, quatre visent l'attractivité du tourisme de montagne, trois l'amélioration des services, deux le développement durable, trois l'agriculture et la forêt, une l'Europe, une les travailleurs saisonniers et une les montagnes d'Outre-mer.

4/

# *+ de services au public* : près de 250 projets en cours

Destiné à expérimenter de nouvelles formes d'offres de services mutualisées et partenariales, l'accord *+ de services au public* est désormais entré dans sa phase active. Près de 250 projets, en préparation ou en cours de réalisation, ont été recensés dans la vingtaine de départements concernés par cette démarche.

Il est désormais possible d'avoir une idée assez précise des projets qui sont ou seront mis en œuvre dans la vingtaine de départements concernés par l'accord *+ de services au public* (voir *Territoires en mouvement* n°6, p. 8 à 12). Opérateurs engagés dans la démarche (1), collectivités territoriales et services de l'Etat avaient en effet quasiment achevé fin 2011 la préparation des contrats départementaux fixant le cadre de l'expérimentation des nouveaux services mutualisés proposés aux populations. Sur 21 contrats analysés à cette date (dont les 7 déjà signés et les 7 qui devaient être signés en janvier 2012), 237 projets ont été recensés, soit entre 11 et 12 projets en moyenne par contrat, dont :
- 129 projets de création d'une offre nouvelle de services mutualisés ;
- 108 projets de renforcement de l'offre existante.

Six grands types d'opérations, correspondant aux engagements pris au niveau national par les opérateurs lors de la signature de l'accord *+ de services au public*, ont été répertoriés :

**– la création ou le renforcement de structures mutualisées de services au public :** 60 créations de nouveaux lieux d'accueil (dont 36 proposés au label Relais de Services Publics, 7 Points d'information médiation multiservices mixtes et 17 autres sites de formes diverses) et le renforcement de 70 structures préexistantes, notamment par l'élargissement du partenariat, la mise en place de services supplémentaires et/ou la labellisation RSP (9 projets) ;

**– l'installation d'équipements mutualisés :** 88 nouveaux visio-guichets (71 bornes «usagers » propriété de collectivités et 17 d'opérateurs) et 20 nouvelles bornes d'information passives ;

**– le développement de services via Internet :** 2 portails Internet départementaux (Manche et Hautes-Alpes), un projet de plateforme de mobilité (Hautes-Alpes) ;

**– la délivrance de services en commun :** installation par la SNCF de 61 terminaux Novater permettant l'achat de billets de TER dans les RSP, Relais poste commerçants, offices du tourisme…, création de 18 Points Services EDF dans des bureaux de poste ou des RSP permettant un accès téléphonique direct auprès d'un conseiller EDF, appui d'EDF et/ou GDF SUEZ à 3 associations départementales de médiation sociale, etc. ;

**– la formation des agents d'accueil** des structures mutualisées par les opérateurs de services ;

**– la mise en place d'une communication renforcée :** à l'échelle du département (ex. en Lozère) ou réalisation d'un outil de communication commun à plusieurs opérateurs (ex. dans le Morbihan).

L'intérêt suscité par l'expérimentation a abouti à l'intégration dans les contrats d'autres actions ne relevant pas strictement des engagements de l'accord national (cf. opération « Bonjour Facteur » pour la mise en place d'un service de portage de livres par les facteurs dans la Manche ou médiateurs de services publics dans le Morbihan).

Plusieurs chantiers transversaux ont parallèlement été engagés suite aux échanges conduits au sein du Comité technique national, animé par la DATAR, afin de répondre aux questions soulevées ou aux difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de l'accord (interopérabilité des équipements visio-accueil, formation des agents d'accueil des espaces mutualisés…). Ces travaux se poursuivront au cours de l'année 2012. ■

(1) 9 grands opérateurs nationaux (La Poste, EDF, la SNCF, GDF Suez, Pôle emploi, l'Assurance maladie, la Caisse nationale d'allocations familiales, la MSA et l'Assurance retraite) ont signé l'accord national *+ de services au public* du 28 septembre 2010 ainsi que la Caisse des dépôts et consignations et l'Union des PIMMS. Certains contrats départementaux mentionnent également la participation d'autres partenaires (Banque de France, Tribunal de Grande Instance, Mission Locale, etc.).

## Les Relais de services publics objet de deux rencontres nationales fin 2011

Deux journées d'échange sur l'avenir des points d'accueil mutualisés en milieu rural se sont tenues les 28 novembre et 9 décembre dernier. Une centaine de participants ont assisté à ces rencontres organisées par la cellule d'animation nationale des Relais services publics (RSP) pilotée par la DATAR et la Direction générale de la modernisation de l'Etat (DGME). Depuis 2006, plus de 230 RSP ont été créés. Situés dans les territoires ruraux, ils ont permis d'aider les différents publics dans leurs démarches administratives (accès à la santé, à l'emploi…) en combinant proximité, accessibilité et qualité de service. Après 5 ans d'existence, ces points de mutualisation ont évolué et se sont enrichis de partenariats plus nombreux et d'une offre de services plus complète. Depuis octobre 2010, l'accord *+ de services au public* (voir ci-contre) a accéléré la mise en place de nouveaux espaces mutualisés et l'adhésion de nouveaux partenaires marchands et non marchands à ce dispositif d'offre de services de proximité. Les points d'accueil mutualisés ont dorénavant vocation à devenir des guichets multiservices permettant à l'usager de trouver un bouquet de services élargi sur son territoire qui réponde à ses besoins.

# BARCELONNETTE : des chercheurs remplacent les militaires

5/

Dans le cadre du Contrat de redynamisation des sites de Défense (CRSD) de la vallée de l'Ubaye, un centre pour chercheurs en sciences de la terre, en risques naturels et en biodiversité a ouvert ses portes en septembre 2011 à Barcelonnette. Il occupe d'anciens locaux laissés vacants par l'armée de terre.

Juillet 2008, le plan de restructuration de la Défense marque la fin de la présence de l'armée dans la vallée de l'Ubaye. L'antenne du Centre national d'aguerrissement en montagne (CNAM) doit fermer. Au total, 121 emplois militaires et civils sont appelés à disparaitre auxquels s'ajoutent les 3300 stagiaires accueillis annuellement. Répartie sur différents sites dans la vallée, cette antenne va, d'autre part, laisser vacantes plusieurs emprises militaires comme le quartier Craplet à Barcelonnette, un imposant ensemble de bâtiments de 75 300m².

Afin de favoriser la reconversion de la vallée, l'Etat et les collectivités territoriales signent, le 7 mai 2009, un contrat de redynamisation des sites de Défense (CRSD) incluant un programme d'accompagnement économique et territorial. C'est dans ce cadre que va se concrétiser la création, à Barcelonnette, d'un centre d'accueil pour les chercheurs en sciences de la terre, en risques naturels et en biodiversité. La vallée de l'Ubaye constitue en effet un laboratoire à ciel ouvert particulièrement intéressant en matière d'analyse des écosystèmes montagnards, des risques sismiques, des glissements de terrains, des coulées de boues ou des laves torrentielles. Ses particularités, reconnues au plan international, attirent de nombreux géologues et botanistes, français et étrangers, depuis plusieurs décennies. Mais ces scientifiques ne disposent pas de locaux adaptés à leurs travaux. D'où l'idée de réutiliser des bâtiments du quartier Craplet pour y installer un centre d'accueil universitaire.

Le quartier devient propriété de la commune fin août 2009. Trois de ses bâtiments font alors l'objet de travaux de réhabilitation en vue d'y implanter ce centre dénommé *Séolane* (1). Des équipements scientifiques (salle de conférence de 100 places, salles et laboratoires d'enseignement) sont aménagés ainsi que des équipements d'hébergement (70 places) et de restauration. Une connexion Internet Haut débit en accès libre par Wifi est également prévue. D'un coût total de 2,44 M€, l'opération est cofinancée à hauteur de 700 000 M€ par l'Etat (dont 500 000 M€ provenant du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire), 500 000 M€ par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 120 000 M€ par le département des Alpes de Haute-Provence, 620 000 M€ par la commune de Barcelonnette et 500 000 M€ par l'Europe au titre du Program-me interrégional du Massif Alpin.

L'objectif du centre est de recevoir les chercheurs tout au long de l'année en leur permettant de réaliser des observations sur le long terme. Son activité est en particulier soutenue par les Universités d'Aix-Marseille, de Strasbourg, de Caen, l'Observatoire de Haute Provence, mais aussi par le service de Restauration des terrains en montagne (RTM) de l'Office national des forêts et le Parc national du Mercantour. La communauté scientifique et les collectivités territoriales (commune de Barcelonnette, communauté de communes de la vallée de l'Ubaye) en assurent en commun la gestion via une association de loi 1901. Au-delà des activités scientifiques proprement-dites, *Séolane* a également vocation à informer le grand public (habitants et touristes) ainsi que les scolaires en valorisant et en rendant accessible au plus grand nombre les résultats des recherches menées dans la vallée.

Si ce centre constitue le projet phare de la reconversion du quartier Craplet, les autres bâtiments de l'emprise ont également fait l'objet d'une réaffectation civile aujourd'hui achevée (2). ■

(1) Site d'étude, d'observation, de logement et d'accueil autour de la nature et de l'environnement de la vallée de l'Ubaye, acronyme adopté également en référence au nom porté par trois sommets de la vallée de l'Ubaye.

(2) Ont également été installés : un hôtel et une pépinière d'entreprises, une école d'ébénisterie, un pôle sportif autour d'un mur d'escalade. Sont, en outre, prévues la relocalisation du centre des finances publiques, l'installation du centre de secours et la relocalisation d'une cité scolaire avec un internat d'excellence.

### Le dispositif des CRSD

Le dispositif des Contrats de redynamisation des sites de Défense (CRSD) a été instauré par l'Etat en 2008 afin d'aider les territoires les plus touchés par les restructurations des armées. La DATAR est chargée d'assurer la coordination interministérielle de ces opérations d'accompagnement en lien avec la Délégation aux restructurations (DAR) du ministère de la Défense. Sur les 23 CRSD prévus en métropole, 18 étaient signés fin 2011, représentant un montant total de près de 800 M€ dont 148 M€ apportés par l'Etat (Fonds pour les restructurations de la Défense + Fonds national d'aménagement et de développement du territoire).
**Plus d'infos sur :**
**http://territoires.gouv.fr/restructurations-de-la-defense**

### Le CRSD de la vallée de l'Ubaye

**- les signataires** : l'Etat, la communauté de communes de la vallée de l'Ubaye, les communes de Barcelonnette et de Jausiers, le conseil général des Alpes de Haute-Provence et le Conseil régional de Provence-Alpes- Côte d'Azur ;
**- le coût total :** 10,92M€ dont 2M€ de l'Etat (FNADT + FRED) ;
**- les projets financés :** à Barcelonnette le centre d'accueil universitaire Séolane et l'hôtel d'entreprises, à Jausiers le centre de balnéothérapie et une maison franco-italienne, dans la vallée le développement de la filière bois et des opérations de désenclavement routier, enfin un ascenseur urbain pour la station de ski de Pra-Loup.

6/

# La nouvelle typologie des campagnes françaises et des espaces à enjeux spécifiques

**UNE NOUVELLE TYPOLOGIE DES CAMPAGNES FRANÇAISES VIENT D'ÊTRE RÉALISÉE, À LA DEMANDE DE LA DATAR, AFIN DE PRENDRE EN COMPTE LEURS RÉCENTES ÉVOLUTIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES. L'ÉTUDE A AUSSI PERMIS DE DRESSER DES TYPOLOGIES POUR LES ESPACES À ENJEUX SPÉCIFIQUES QUE SONT LA MONTAGNE ET LE LITTORAL.**

Les campagnes françaises ont connu ces dernières années d'importantes évolutions socio-économiques ainsi que l'ont souligné les consultations organisées, en 2008/2009, dans le cadre du Grenelle de l'environnement et des Assises des territoires ruraux. Alors que la majorité de ces espaces connaît un regain plus ou moins marqué, certains enjeux auxquels ils sont confrontés n'avaient toutefois pas, ou peu, été pris en compte dans *les trois France rurale*, la typologie établie par la Segesa en 2003 à la demande de la DATAR et du Commissariat général du Plan et utilisée jusqu'à présent pour inspirer les politiques publiques (1). Ainsi en était-il de l'évolution des attentes des populations et des exigences en matière de développement durable, venues s'ajouter au phénomène de périurbanisation croissante et aux mutations de leur économie de plus en plus portée par le moteur résidentiel et le tourisme. Une actualisation de la typologie de 2003 s'avérait donc nécessaire. Parallèlement, les réflexions récentes lancées sur l'avenir de la politique de la montagne et celles relatives aux enjeux propres aux littoraux ont également montré le besoin de typologies spécifiques pour ces espaces.

C'est pourquoi la DATAR a commandé une étude visant à caractériser les campagnes françaises et les espaces à enjeux spécifiques (montagne et littoral) dans une vision dépassant le seul critère de densité et l'approche selon laquelle le rural est le négatif de l'urbain. Le cahier des charges prévoyait que les typologies rendent compte des caractéristiques des espaces concernés (physiques, climatiques, démographiques, économiques, organisationnelles etc.) mais aussi de leurs différentes fonctions (productives, résidentielles, récréatives, environnementales etc.). La question de leur relation à l'urbain devait également être examinée. Pour mener à bien cette étude, la DATAR a sélectionné, fin 2010, un groupement de laboratoires de recherche qui a travaillé pendant près d'un an. Les résultats de ces recherches pourront être intégrés sur le site de l'Observatoire des territoires qu'anime la Délégation. ■

(1) Cf. étude prospective *Quelle France rurale pour 2020* (DATAR, la Documentation française, 2003) suivie du Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 3 septembre 2003.

(2) L'étude a été conduite par :
- UMR CESAER -Centre d'économie et de sociologie appliquées à l'agriculture et aux territoires ruraux- (INRA/AgroSup Dijon),
- UMR ThéMA -Théoriser et modéliser pour aménager – (Université de Franche-Comté/CNRS, Besançon),
- UR DTM - Développement des territoires montagnards (Cemagref, Grenoble),
- UMR METAFORT - Mutations des activités, des espaces et des formes d'organisation dans les territoires ruraux – (AgroParisTech/Cemagref/Inra/VetAgroSup, Clermont-Ferrand).
Un comité de pilotage, animé par la DATAR et ouvert aux ministères intéressés et aux associations de collectivités territoriales, a été constitué pour assurer le suivi de l'étude.

## INTÉGRATION DANS LE CHAMP DE L'ÉTUDE DES ESPACES PÉRIURBAINS

**La relation entre les villes et les espaces situés en périphérie plus ou moins éloignée est un point central de l'analyse. Aussi le choix a-t-il été fait de retenir dans le champ de l'étude des espaces situés dans les aires urbaines des villes telles que l'INSEE vient de les redéfinir, seules les unités urbaines comptant plus de 10 000 emplois ayant été exclues. La prise en compte de ces espaces a conduit à préférer le terme « campagnes », plus polysémique, à celui « d'espaces ruraux » qui reflétait insuffisamment cette réalité périurbaine. Ainsi le zonage en aires urbaines et celui de la typologie des campagnes françaises se superposent dans les espaces dits « périurbains » sans se contredire.**

**Mohamed Hilal *, pilote du projet, présente la méthodologie retenue pour établir la typologie générale des campagnes françaises de métropole :**

« Pour réaliser cette étude, nous avons fait le choix de retenir des indicateurs issus de trois entrées thématiques :
- l'espace, les populations et les conditions de vie autour des relations villes/campagnes, des dynamiques démographiques, de l'accessibilité, de la mobilité… ;
- les dynamiques économiques : marché de l'emploi, appareil productif, agriculture, tourisme ;
- et, c'est une nouveauté, le cadre paysager, abordé par l'occupation du sol et son évolution, et le relief.
Il en est ressorti trois typologies thématiques traduites en trois cartes que nous avons ensuite synthétisées pour aboutir à la typologie générale des campagnes métropolitaines françaises.
Cette dernière se décline en trois groupes et sept classes.
Notre analyse a été conduite selon trois clés d'interprétation :
- les atouts, faiblesses et menaces des situations et des trajectoires des territoires ;
- la durabilité de leur développement ;
- les points de vigilance pour l'action publique. »

* Géographe, ingénieur de recherche, UMR CESAER, Inra Dijon.

## > En savoir plus

**L'étude sera prochainement disponible sur le portail de l'aménagement du territoire : www.territoires.gouv.fr collection Travaux en ligne**
**(voir p.20 de ce numéro)**

# Typologie générale :
## une grande variété de situation

La typologie des campagnes françaises de métropole concerne toutes les communes qui n'appartiennent pas à une unité urbaine regroupant plus de 10 000 emplois. Trois groupes ont été identifiés donnant naissance à 7 classes (voir carte p.9).

### 1) Les campagnes des villes, du littoral et des vallées urbanisées

Les communes de ce groupe se caractérisent par une forte croissance résidentielle depuis une trentaine d'années. Elles rassemblent près de 16M d'habitants et près de 10500 communes sur 140 355 km². Les conditions de vie et l'économie y « sont, plus ou moins fortement, liées aux dynamismes des métropoles et des villes environnantes ».

L'étude distingue trois classes au sein de ce groupe :

***- les campagnes densifiées, en périphérie des villes, à très forte croissance résidentielle et à économie dynamique*** (5,5M d'hab., 3070 communes, 39 000 km²). Les communes de cette classe « bénéficient du desserrement résidentiel des grandes métropoles et d'un bilan naturel positif grâce à la présence d'une population jeune ». Elles « attirent des catégories socioprofessionnelles supérieures mais peuvent aussi connaître des départs de cadres et de chefs d'entreprises [ainsi que] de personnes âgées de 55 ans et plus ». Leur situation économique est très favorable : emplois en augmentation, bon niveau de qualifications des actifs etc. Ces communes sont également très bien pourvues en services et commerces. Les paysages, très fortement marqués par l'artificialisation, disposent d'un bâti fragmenté et étendu souvent associé à des zones humides ou fluviales.

***- les campagnes diffuses, en périphérie des villes, à croissance résidentielle et dynamique économique diversifiée*** (5,5M d'hab., 4843 communes, 60 650 km²). Les communes de cette classe forment « les secondes couronnes des grandes agglomérations et les couronnes des villes moyennes ». Densément peuplées, elles voient leur population augmenter grâce à un excédent naturel et migratoire. Sauf exceptions, elles attirent toutes les catégories socioprofessionnelles et un large éventail de classes d'âge. Au plan économique, ces communes disposent d'activités industrielles importantes et d'activités résidentielles légèrement inférieures à la moyenne. La qualification des actifs est élevée et le taux de chômage faible. Mais nombre d'actifs travaillent loin de leurs communes de résidence faute d'y trouver des emplois en nombre suffisant. Là encore, les paysages sont fortement artificialisés.

***- les campagnes densifiées, du littoral et des vallées à forte croissance résidentielle et à forte économie présentielle*** (5M d'hab., 2535 communes, 40 500 km²). Les communes de cette classe connaissent « une croissance démographique alimentée par un excédent naturel, là où la population est jeune, mais surtout par l'arrivée de populations de tous âges et de toutes catégories socioprofessionnelles (…) Leurs habitants bénéficient d'un excellent accès aux services et aux emplois ». Mais malgré une forte croissance de ces derniers et un bon

### Quelles évolutions depuis la typologie de 2003 ?

Bien que les deux typologies aient été réalisées selon des méthodologies différentes, leur comparaison permet cependant de saisir quelques grandes tendances de l'évolution des campagnes françaises. Le caractère périurbain des **campagnes des villes de 2003** se trouve confirmé en 2011, de même la situation des **campagnes fragiles de 2003** apparaît plutôt stable puisque celles-ci se retrouvent en 2011 principalement dans les **campagnes vieillies à très faible densité, faibles revenus, économie présentielle et agricole** ou dans les **campagnes agricoles et industrielles sous faible influence urbaine**. La typologie de 2003 avait également identifié de **nouvelles campagnes**. Celles caractérisées par l'importance des activités touristiques présentent une forte stabilité. Par contre, celles qui étaient en transition n'ont, semble-t-il, pas transformé leur évolution puisqu'elles se retrouvent à plus de 30% dans les **campagnes vieillies à très faible densité, faibles revenus, économie présentielle et agricole** et à presque 50% dans les **campagnes agricoles sous faible influence urbaine**. Enfin, les **petites villes rurales de 2003** se sont dispersées parmi différentes classes de la nouvelle typologie.

8/

## Quels enjeux pour les territoires ?

Pour les auteurs de cette étude :
- « **la métropolisation**, avec l'émergence d'un réseau de grandes et moyennes villes de province, remet en question le rôle important que les bourgs et petites villes jouent dans l'animation et le fonctionnement des territoires » ;
- **la « littoralisation** et l'urbanisation des vallées fluviales et alpines questionnent les modes de gestion des milieux remarquables » ;
- **la périurbanisation** « interpelle l'accessibilité des emplois et des services dans des espaces en forte croissance résidentielle » et interroge « les modalités de gouvernance locale souvent fragmentée dans ces espaces » ;
- **de nouveaux enjeux socio-économiques** se font jour pour les territoires « situés en marge de ces processus » mais qui en ressentent les répercussions (cf. rétablissement de la cohésion sociale, amélioration des conditions d'accès aux services, préservation des milieux remarquables) ;
- « **les stratégies de développement économique** doivent prendre en compte la nécessité d'une diversification des activités, l'objectif d'excellence productive, mais aussi résidentielle et touristique » ;
- il convient, « enjeu de taille », d'accompagner « la croissance des emplois dans les territoires ruraux afin de garantir une meilleure insertion des actifs sur le marché du travail ».

niveau de qualification des actifs, le taux de chômage reste élevé. L'activité économique est orientée vers les secteurs résidentiel et touristique. Ces territoires sont fortement marqués par l'artificialisation. Les milieux semi-naturels, les espaces agricoles et l'eau jouent, toutefois, un rôle important dans la composition des paysages.

### 2) Les campagnes agricoles et industrielles

Ce groupe à classe unique compte 5,5M d'habitants, 10523 communes sur un vaste espace de près de 140 000 km². « Les dynamiques économiques et démographiques y sont très contrastées et les territoires concernés profitent ou subissent les influences urbaines parfois très lointaines ». Connaissant une faible densité, les communes ont une population jeune et pour la plupart une croissance démographique due à un bilan naturel et un solde migratoire excédentaires. Cependant certains bourgs et petites villes perdent des habitants à cause d'un déficit migratoire (départ de catégories socioprofessionnelles supérieures). La situation économique présente quelques fragilités : un chômage important, une faible croissance des emplois et un niveau de qualification des habitants peu élevé. Les activités industrielles sont prépondérantes et la présence de la sphère agricole et agroalimentaire affirmée. Si les habitants de ces communes ont des revenus légèrement inférieurs à la moyenne nationale, ils bénéficient néanmoins d'un bon accès aux services et aux commerces. Les paysages associent des terres agricoles (notamment des espaces de grandes cultures) à un bâti fragmenté et peu dense.

### 3) Les campagnes vieillies à très faible densité

« Après une longue période d'exode rural, ces campagnes connaissent un brassage de populations et parfois un regain démographique. Cependant, le vieillissement de la population reste important, le niveau de revenus parmi les plus faibles et l'accessibilité très en deçà de la moyenne française (...) ». Elles rassemblent près de 5,2M d'habitants, 12 884 communes, sur près de 227 000 km².

L'étude distingue trois classes au sein de ce groupe :

***- les campagnes à faibles revenus, économie présentielle et agricole*** (près de 2,3M d'hab., 7222 communes, près de 120 000km²). Très faiblement peuplées, les communes de cette classe sont « situées dans un environnement très rural et éloigné de l'influence des grandes métropoles ». Mais « plus de la moitié d'entre elles enregistre un accroissement démographique, alimenté par un excédent migratoire » (arrivées dominées par les employés, les ouvriers et les séniors) auquel s'ajoute parfois un excédent naturel. Les communes confrontées à une déprise démographique perdent des habitants principalement par déficit naturel, même si des départs de catégories supérieures et d'actifs avec enfants sont constatés. Les secteurs agricole et agro-alimentaire tiennent une place importante (1 emploi sur 4). « Le nombre d'emploi augmente mais reste nettement en deçà de la moyenne. (…) Le taux de chômage et l'emploi à temps partiel dépassent légèrement la moyenne ». Ces campagnes sont peu bâties et peu artificialisées.

***- les campagnes à faibles revenus, croissance résidentielle, économie présentielle et touristique*** (1,8M d'hab., 3528 communes, 55 600 km²). De très faible densité, les communes de cette classe « se situent dans un environnement fortement rural, loin de l'influence des métropoles ». Cependant, les 3/4 d'entre elles ont une population en augmentation, grâce à « un excédent migratoire auquel est souvent associé un solde naturel positif ». De nombreuses communes voient toutefois « l'arrivée de séniors, ce qui a pour effet d'accentuer le vieillissement déjà important de la population (...) L'économie locale est marquée par les emplois résidentiels, agricoles, agro-alimentaires et touristiques ». La croissance des emplois et le niveau de qualification des actifs atteignent des valeurs moyennes. Le taux de chômage et la part du temps partiel sont très importants. Les paysages sont principalement composés de prairies et de forêts, avec une faible présence du bâti et des espaces artificialisés.

***- les campagnes à faibles revenus, croissance résidentielle, économie présentielle et touristique dynamique, avec éloignement des services d'usage courant*** (1M d'hab., 2134 communes, 51 300 km²). Avec des densités très faibles n'augmentant que très lentement, les communes de cette classe « correspondent à des espaces, souvent difficiles d'accès, sur lesquels les grandes métropoles n'exercent que peu d'influence. Le vieillissement de la population y est sensible » même si 80% de ces communes connaissent un « accroissement démographique qui résulte d'un excédent migratoire parfois combiné avec un solde naturel positif ». Des populations les quittent toutefois. La situation économique est plutôt favorable grâce à une sphère présentielle et un secteur touristique très développés. Les actifs ont un bon niveau de qualification et l'emploi est en forte croissance. Mais le chômage et travail à temps partiel sont très présents. Ces territoires, qui caractérisent une partie de la France montagneuse, bénéficient de la qualité de leurs aménités environnementales. ■

9/

# Typologie des campagnes françaises

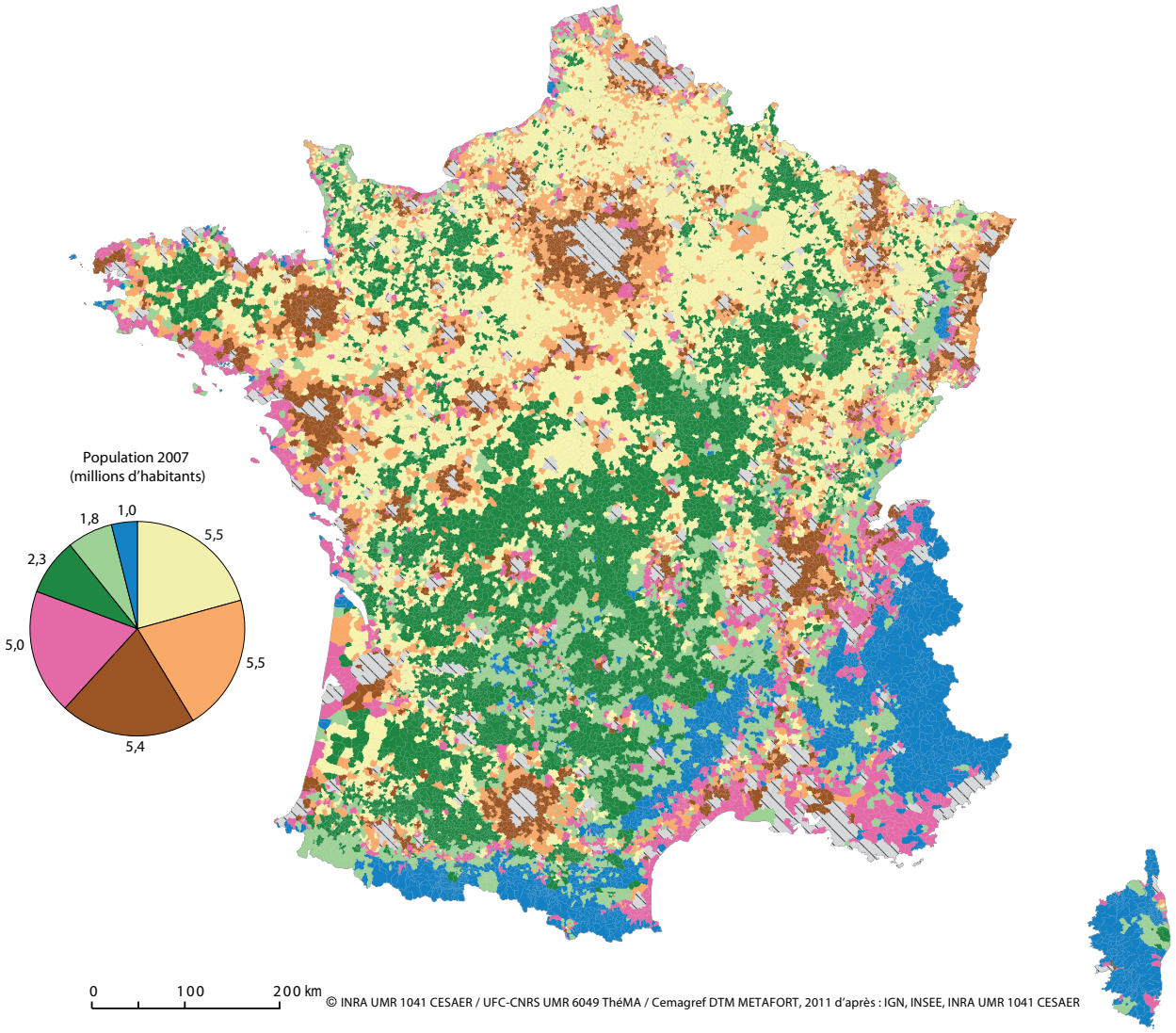


© INRA UMR 1041 CESAER / UFC-CNRS UMR 6049 ThéMA / Cemagref DTM METAFORT, 2011 d'après : IGN, INSEE, INRA UMR 1041 CESAER

### CAMPAGNES DES VILLES, DU LITTORAL ET DES VALLÉES URBANISÉES

**densifiées, en périphérie des villes, à très forte croissance résidentielle et à économie dynamique**
Essentiellement dans la proche périphérie des grandes agglomérations et dans les espaces les plus urbanisés (Île-de-France et Alsace, département du Rhône, sillon mosellan et périphéries de Rennes, Nantes, Toulouse) ; plus rarement en périphérie des petites et moyennes villes.

**diffuses, en périphérie des villes, à croissance résidentielle et dynamique économique diversifiée**
Majoritairement situées en périphérie des villes, formant les secondes couronnes des grandes agglomérations et les couronnes des villes moyennes ; parfois sous forme fragmentée avec des communes éparpillées et isolées au milieu des autres classes.

**densifiées, du littoral et des vallées, à forte croissance résidentielle et à forte économie présentielle**
Dans le midi méditerranéen, sur les littoraux de l'Atlantique, de la Manche, de la mer du Nord, le long des grandes vallées fluviales et des vallées alpines ; plus localement autour de quelques agglomérations marquées par la présence du milieu semi-naturel (cf. Clermont-Ferrand, Limoges, Saint-Etienne ou Besançon).

### CAMPAGNES AGRICOLES ET INDUSTRIELLES

**sous faible influence urbaine**
Principalement dans la moitié nord de l'Hexagone : plus de la moitié des communes de la Somme, de l'Aisne, des Ardennes, de la Marne, de la Meuse et de l'Aube ; à l'Ouest, s'insèrent entre les principales agglomérations, présence très marquée en Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Sarthe et Mayenne.

### CAMPAGNES VIEILLIES À TRÈS FAIBLE DENSITÉ

**à faibles revenus, économie présentielle et agricole**
Des Ardennes et du sud lorrain aux pieds des Pyrénées ; également en Basse-Normandie et dans la Bretagne intérieure.

**à faibles revenus, croissance résidentielle, économie présentielle et touristique**
Plages continues que dans quelques secteurs montagneux du Massif central, des Pyrénées, des Alpes du sud et de Corse.

**à faibles revenus, croissance résidentielle, économie présentielle et touristique dynamique, avec éloignement des services d'usage courant**
Une partie de la France montagneuse.

**HORS CHAMP**
Unités urbaines > 10 000 emplois

10/

# Typologie de la montagne : 7 classes

Le champ spatial de l'étude a concerné les six massifs de France métropo
les Alpes, le Jura, le Massif central, la Corse, les Pyrénées et les Vosges. U
pour cet ensemble qui couvre 167 000 km², soit 30% du territoire métrop

## 1/ La montagne urbanisée

63% de la population des massifs sur seulement 13% de leur superficie, avec deux classes :

***- les villes-centre et petites agglomérations très accessibles*** avec de fortes densités de population et une forte augmentation de cette densité, dispersées au sein de l'ensemble des massifs, avec une situation socio-économique favorable, des communes très bien pourvues en commerces et en services, des ménages aux revenus élevés, un taux de chômage moyen, un emploi total qui augmente « sous l'effet de la croissance des activités résidentielles et touristiques et d'un déclin mesuré des activités industrielles », une présence affirmée du bâti et un degré d'artificialisation élevé ;

***- les périphéries jeunes et dynamiques des grandes agglomérations*** avec de fortes densités de population et une très forte augmentation de cette densité, due à des accroissements naturel et migratoire combinés, une population très jeune, une situation socio-économique très favorable avec une forte croissance de l'emploi « tirée par le fort développement des activités résidentielles et touristiques », mais également industrielles ; un très bon accès aux services et aux commerces ; une forte présence du bâti et un degré d'artificialisation très élevé.

## 2/ La moyenne montagne agricole ou industrielle

1/4 des habitants des massifs sur 58% de leur superficie, avec trois classes :

***- le rural et périurbain industriels et agricoles à faible chômage*** couvrant presque intégralement le Jura et très présents dans le Massif central et dans une moindre importance sur les autres massifs. Les communes de cette classe, à faibles densités de population, bénéficient d'une « attractivité migratoire élevée, dont la portée spatiale est toutefois limitée ». Ayant une situation socio-économique assez favorable, elles disposent d'un niveau d'accès aux services, aux commerces et aux emplois « dans la moyenne de l'ensemble des communes de montagne », des paysages de plateaux et de collines faiblement artificialisés ;

***- le rural agricole, âgé, à fort chômage, très boisé,*** principalement dans des zones de moyenne montagne très faiblement artificialisées, avec des communes « de très faibles densités de population et une population particulièrement âgée », une attractivité migratoire assez forte, une situation socio-économique assez défavorable avec peu de services et de commerces, une agriculture en déclin mais tenant encore une place importante, une « croissance relative des activités résidentielles et touristiques le plus souvent insuffisante pour assurer la croissance totale de l'emploi » ;

***- le rural agricole, au faible relief, âgé et à chômage modéré.*** Presque exclusivement dans le Massif central, ces communes affichent de faibles densités de population et une tendance dominante à la stagnation ou à la décroissance et une situation socio-économique contrastée.

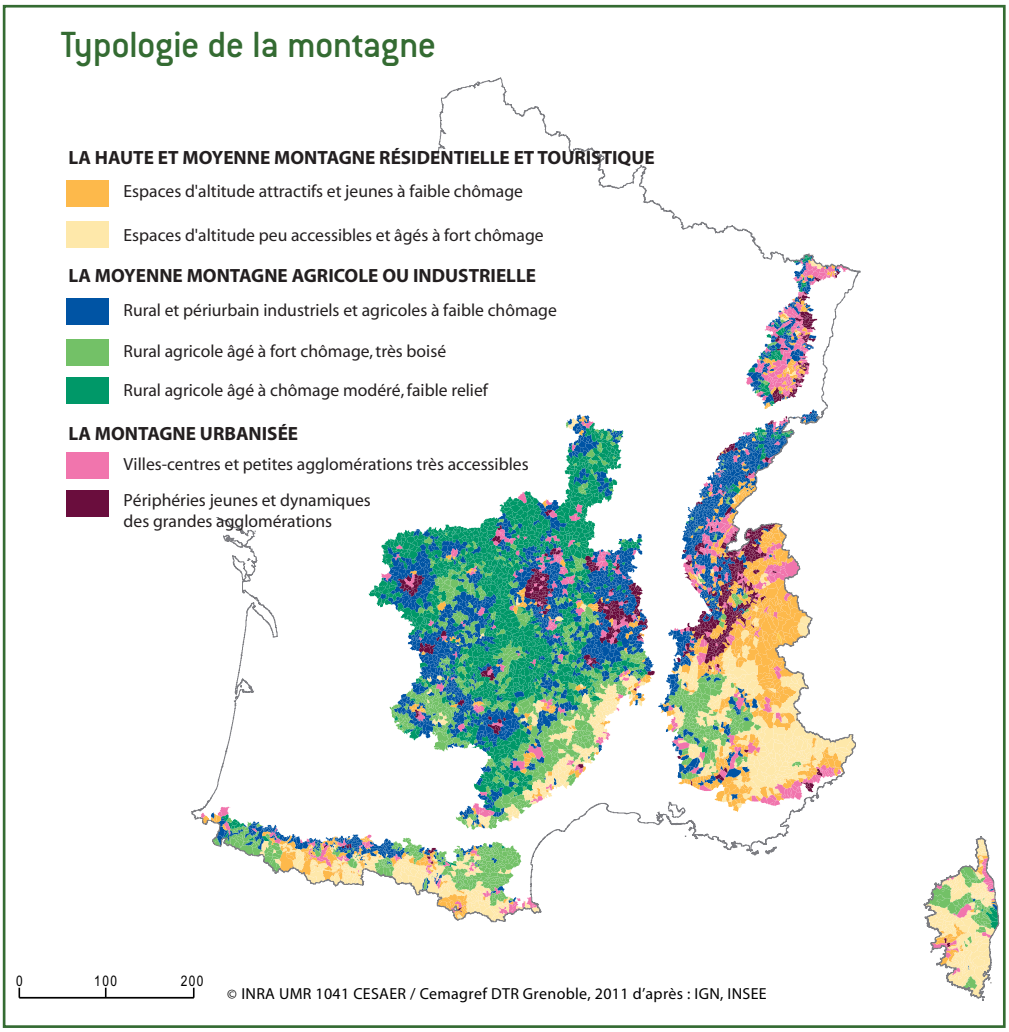

# ·éparties en 3 groupes

ine délimités dans la loi montagne :
ypologie en 3 groupes et 7 classes a été définie
ain, et compte environ 8,5M d'habitants.

11/

Elles comptent des ménages aux revenus et qualifications peu élevés, une économie locale très agricole, mais des emplois agricoles et industriels en « forte régression » et « une faible augmentation des emplois résidentiels et touristiques ». Les commerces et services sont peu présents. Le paysage, où prédominent les plateaux et collines, est faiblement artificialisé.

### 3/ La haute et moyenne montagne résidentielle et touristique

seulement 11% des habitants des massifs sur 28% de leur superficie, avec deux classes :

***- les espaces d'altitude attractifs et jeunes, à faible taux de chômage,*** aux paysages faiblement artificialisés et principalement boisés, de faibles densités de population, connaissant une forte attractivité migratoire. Leur situation socio-économique favorable repose sur la prédominance des activités résidentielles et touristiques en fort développement soutenant la croissance de l'emploi. Incluant les grandes stations de sports d'hiver, ces espaces sont principalement situés dans la partie septentrionale du massif alpin, à l'est des agglomérations du sillon alpin et, dans une moindre mesure, à l'extrême sud de ce massif ;

***- les espaces d'altitude peu accessibles et âgés, à fort taux de chômage,*** pour la plupart dans un environnement très rural, à distance des grandes agglomérations, principalement dans les Alpes du sud, en Corse, le long de la frange méridionale du Massif central et dans les Pyrénées. Ils connaissent de très faibles densités de population mais bénéficient d'une forte attractivité migratoire. Ils sont dotés d'une économie résidentielle et touristique en forte croissance mais « le plus souvent insuffisante pour compenser les pertes d'emplois dans les secteurs agricoles et industriels », et sont peu pourvus en services et en commerces. ■

## RÉPARTITION DE LA SUPERFICIE ET DE LA POPULATION AU SEIN DES MASSIFS SELON LA TYPOLOGIE

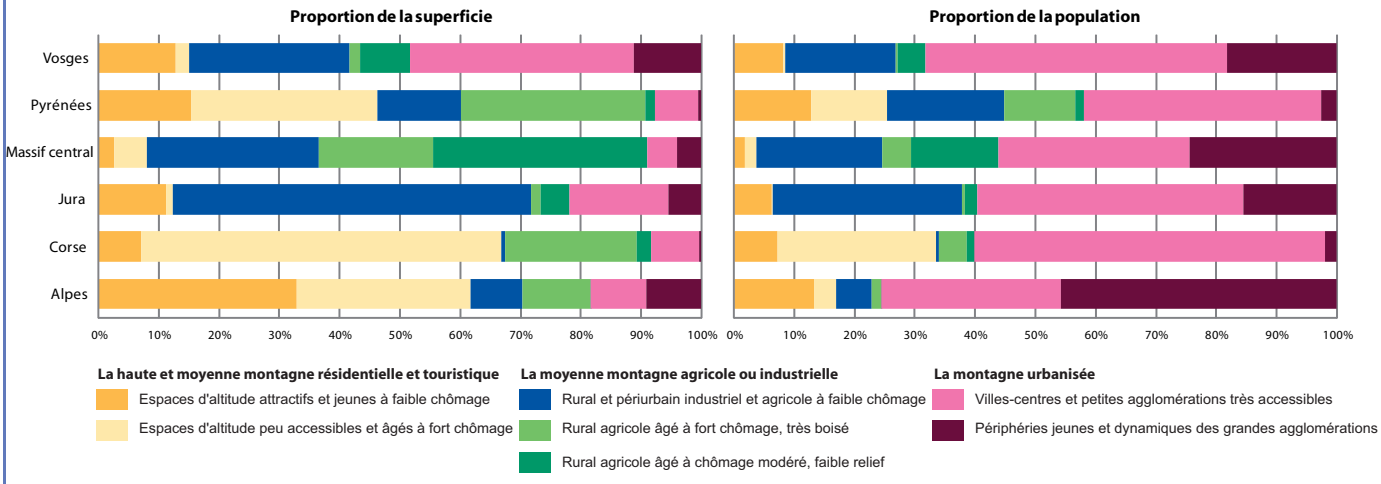


**« La forte densité de la montagne urbanisée est manifeste dans l'ensemble des massifs, dans une moindre mesure cependant dans les Vosges. Ce groupe rassemble au minimum 45% des habitants (dans les Pyrénées) et jusqu'aux ³/₄ de la population (dans les Alpes) sur 10 à 20% du territoire. Dans les Vosges, il couvre près de 50% de la superficie du massif. » La montagne résidentielle et touristique est prédominante, en superficie, en Corse et dans les Alpes (> 60%) ainsi que dans les Pyrénées (> 40%). En superficie comme en population, la moyenne montagne agricole ou industrielle tient, quant à elle, « une importance particulière dans le Massif central et le Jura ». Les types agricoles et le type industriel et agricole sont présents dans des proportions voisines dans le Massif central tandis que le second est nettement prédominant dans le Jura.**

# 12/

# Typologie du littoral : deux façades aux

Cette typologie (9 classes réparties en 3 groupes) a été établie en prena
de la côte où vivent 19M d'habitants. Elle fait apparaître des différences no

## 1/ Le littoral artificialisé urbain et périurbain

***Métropolisé en cadre semi-naturel*** avec une « densité de population forte et croissante (en moyenne 457 hab./km²), une attractivité résidentielle à longue distance, des revenus élevés et des indices de métropolisation ». Cette classe concerne le plus souvent la métropole méditerranéenne, les centres des grandes agglomérations les plus dynamiques de la façade atlantique et de nombreuses petites villes et/ou stations balnéaires de la Manche et de l'Atlantique. Les activités présentielle et touristique y sont importantes. L'évolution de l'emploi est plutôt favorable même si le chômage est élevé. L'occupation du sol est fortement marquée par l'artificialisation dans un paysage forestier et semi-naturel (cf. vignoble côté méditerranéen).

***Urbain et artificialisé, vieillissant*** avec une forte densité de population (en moyenne 378 hab./km²), stable ou en diminution, présentant une bonne accessibilité aux services d'usage courant et une « évolution relativement favorable » de l'emploi même si le taux de chômage est fort (présence marquée d'emplois touristiques et temps partiel). L'artificialisation du sol va de pair avec les emprises des cultures et les espaces semi-naturels. Cette classe concerne un « chapelet de communes au bord des rivages, du Pas-de-Calais à la Gironde », un « semis de petites villes et centres de plus grandes agglomérations » de la façade atlantique ainsi que quelques communes au sein de l'ensemble métropolisé méditerranéen.

***Périurbain*** avec une forte densité de population (en moyenne 232 hab/km²) en hausse, et un excédent migratoire. « La population, jeune, aux revenus élevés, bénéficie d'une bonne accessibilité des services. Les navettes domicile-travail sont importantes. (…) L'évolution de l'emploi est favorable, avec une forte part de diplômés du supérieur. (…) L'occupation du sol est nettement diversifiée, avec une forte empreinte de l'artificialisation par le bâti ». Peu représentée sur la façade méditerranéenne, cette classe concerne de « larges auréoles » autour des grandes villes de la façade de la Manche et de l'Atlantique, se retrouve de manière plus restreinte autour des villes de plus petite taille et localement au sein de communes riveraines du littoral (sud de la Bretagne), ou de l'arrière littoral (Bretagne, Picardie).

## 2/ Le littoral de type rural méditerranéen

***Rural âgé***, très peu peuplé (en moyenne 32 hab./km²), avec une densité en faible progression, mais une attractivité à longue portée et un excédent migratoire. Les revenus sont faibles et les services éloignés. L'emploi est tourné vers le tourisme et les taux de chômage y sont parmi les plus élevés. Marquée par le relief et les milieux semi-naturels, cette classe caractérise surtout des régions méditerranéennes (quasi-totalité de la Corse, arrière littoral provençal et large partie de l'arrière littoral languedocien) et, de façon ponctuelle, quelques communes de la façade atlantique.

***Rural dynamique***, plutôt peuplé (en moyenne 87 hab./km²), attractif sur une grande portée,

## Typologie du littoral

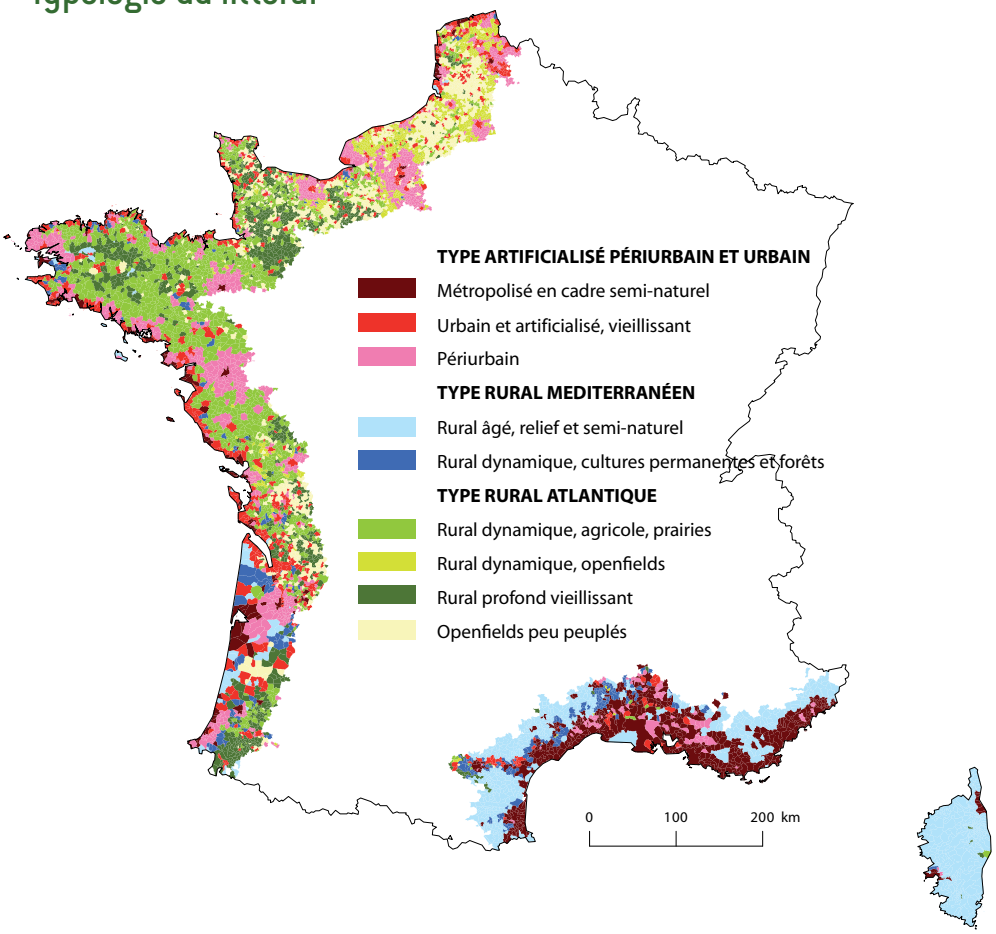


© INRA UMR 1041 CESAER / UFC-CNRS ThéMA, 2011 d'après : IGN, INSEE

# visages opposés

n compte les communes situées à moins d'une heure de voiture
s entre la façade atlantique et la façade méditerranéenne.



aux revenus élevés, mais peu métropolisé. L'économie présentielle y tient une place importante, avec une forte part de diplômés du supérieur, mais un travail à temps partiel très développé. Les cultures permanentes (vignobles) et les forêts sont très présentes ; les sols fortement artificialisés. Cette classe concerne d'abord l'arrière littoral languedocien, entre le ruban urbanisé du rivage et l'arrière-pays montagneux, et de façon moindre les environs de Bordeaux et parfois les littoraux bretons.

### 3/ Le littoral de type rural atlantique

***Rural dynamique, agricole, doté de prairies,*** assez densément peuplé (en moyenne 67 hab/km²), dont la densité progresse, avec une attractivité résidentielle certaine et des gains par excédents naturel et migratoire. Les revenus des ménages sont relativement élevés. « L'emploi agricole et agro-alimentaire est important, avec un taux de chômage plutôt faible. Le cadre de vie est peu artificialisé et peu marqué par les milieux semi-naturels ». Principalement en Bretagne intérieure, en Vendée et, de façon partielle, en Basse-Normandie, en Charente-Maritime et dans le sud aquitain.

***Rural dynamique, avec openfields***, assez densément peuplé (en moyenne 69 hab./km²), connaissant un accroissement de population par excédents naturel et migratoire et ayant une tendance à la périurbanisation. La structure de l'emploi est marquée par un léger avantage pour la sphère agricole et agro-alimentaire. L'occupation du sol montre une artificialisation élevée, le paysage se compose de grandes cultures et de façon moindre de prairies. Cette classe inclut les arrières littoraux de l'est de la Manche : lointaines périphéries de Rouen et du Havre, environs d'Amiens et l'axe de la Somme, la retombée sud de l'Artois et Flandre.

***Rural profond, vieillissant***, peu attractif, en déclin démographique, avec une très faible densité de population (en moyenne 28 hab./km²), stable ou à la baisse, aux revenus faibles et aux services d'usage courant plutôt éloignés. La sphère agricole et agro-alimentaire tient une forte part dans l'emploi qui est plutôt à la baisse. Mais le taux de chômage demeure relativement bas. Les diplômés du supérieur sont rares. Le paysage est peu artificialisé. Les communes de cette classe sont situées du côté de l'Atlantique et de l'ouest de la Manche (cf. collines normandes, centre de la Bretagne -monts d'Arrée, collines basques).

***Les espaces d'openfields peu peuplés*** (en moyenne 49 hab./km²), à l'écart des zones de métropolisation, connaissant un déclin démographique plutôt dû au déficit migratoire, offrant néanmoins un accès aux services courants relativement rapide. La sphère agricole et agro-alimentaire marque la structure de l'emploi, bien qu'elle soit généralement plutôt à la baisse. Le paysage est peu artificialisé. Sont principalement concernés de larges zones de la Picardie et de la Haute-Normandie (du pays de Caux au Ponthieu) et, sous forme de « mosaïque », la Basse-Normandie (pays d'Auge) et le sud du Poitou (Angoumois, Double). ■

## CINQ ENSEMBLES RÉGIONAUX

**SUR LA FAÇADE ATLANTIQUE ET MANCHE :**

- « **l'ensemble est-Manche, de l'estuaire de la Seine au Pas-de-Calais** : étroite frange littorale artificialisée, campagne en openfield et bourgs, large périurbanisation autour des centres urbains ;
- **l'ensemble ouest-Manche et centre-Atlantique, de la Seine à la Gironde**, avec une forte urbanisation et périurbanisation des littoraux, un arrière littoral, aux campagnes souvent dynamiques mais où certaines parties forment des poches rurales profondes, et des villes intérieures largement étalées ;
- **l'ensemble aquitain**, très contrasté de proche en proche ».

**SUR LA FAÇADE MÉDITERRANÉENNE ET LA CORSE :**

- « **l'arc littoral continental**, où le type *métropolisé en cadre semi-naturel* couvre la majeure partie des communes urbanisées, avec des transitions rapides vers les communes peu peuplées de l'arrière-pays qui appartiennent majoritairement au type *rural âgé, relief et semi-naturel* ;
- **la Corse**, où ce dernier type domine de façon presque exclusive (hormis Bastia et Ajaccio). »

**Répartition de la superficie et de la population sur les littoraux selon la typologie**

**Répartition en superficie**

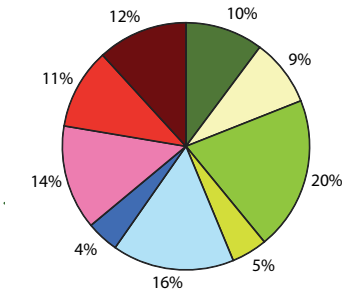


**Répartition de la population**

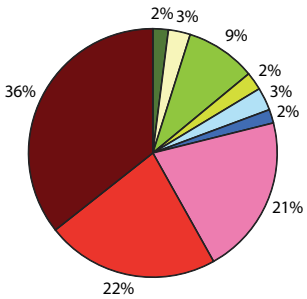


Voir légende des classes ci-contre dans la carte "Typologie du littoral".

14/

# L'expérimentation des Réseaux d'initiativ

Dans le cadre du Programme national Très haut débit (PNTHD), un appel quelques sites expérimentaux, hors zones très denses, des réseaux de de Conduite avec la participation de la DATAR, cette opération permet aujou en œuvre de ce type d'équipement.

## Les sites-pilotes

4 communes urbaines :
- Issoire (projet porté par le Conseil régional d'Auvergne, dans le cadre du contrat de partenariat avec France Télécom),
- Chevry-Cossigny (projet porté par le Conseil général de Seine-et-Marne, dans le cadre de la délégation de service public – DSP – à Sem@for77 –Covage),
- Sallanches (projet porté et exploité par la régie Gaz Electricité de la commune, marché de travaux),
- Saint-Lô (projet porté par Manche numérique, dans le cadre de la DSP à Manche Télécom –SFR collectivités-)

2 communes rurales :
- Aumont-Aubrac (projet porté par le conseil général de la Lozère, dans le cadre de la DSP à Net 48-Altitude infrastructure),
- Mareuil-sur-Lay (projet porté et exploité par France Télécom, financement de l'opérateur).

**Qu'est-ce qu'un RIP FttH (Réseau d'initiative publique Fiber to the home – fibre jusqu'au foyer) ?**

Il s'agit d'un réseau de communications électroniques en fibre optique jusqu'à l'abonné, initié par une collectivité territoriale, ou un groupement de collectivités, en maîtrise d'ouvrage directe ou en délégation. La collectivité finance les travaux nécessaires à la construction de cette infrastructure qu'elle loue ensuite aux opérateurs fournisseurs d'accès Internet. Ce réseau va du point de collecte jusqu'aux habitations ou locaux à usage professionnel.

Hors des zones d'initiative privée, l'intervention des collectivités territoriales est capitale pour favoriser le déploiement des réseaux de desserte en fibre optique jusqu'aux habitations afin de permettre l'accès à l'Internet Très haut débit. Mais quels sont les risques pour les collectivités de déployer et de commercialiser ce nouveau type de réseaux ? Sachant que la technologie est différente de celle mise en œuvre pour l'ADSL sur laquelle les collectivités fondent leur expérience, que le basculement des abonnés vers la fibre, donc le positionnement des opérateurs, est incertain et, enfin, que le cadre réglementaire est en cours de définition. De même, quels processus sont les plus adaptés pour co-financer ces réseaux ? C'est pour répondre à ces interrogations que le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire a décidé, le 6 mai 2010, d'engager un appel à projets visant à expérimenter sur quelques sites pilotes la réalisation de réseaux associant des collectivités territoriales, des opérateurs déployeurs - dits « opérateurs d'immeuble » (1) - et des opérateurs commerciaux fournisseurs de services Internet.

Cette expérimentation s'est, globalement, déroulée dans des conditions très satisfaisantes, l'appel à projets constituant, il est vrai, un cadre privilégié pour organiser une collaboration constructive entre les différents acteurs concernés. Ces expériences sur six mois ont servi d'appui à la définition de l'appel à projets lancé, le 27 juillet 2011, dans le cadre du Plan national Très haut débit, en vue de soutenir les projets de Réseaux d'initiatives publiques (RIP) : cinquante millions d'euros de subventions seront très prochainement mobilisés sur cinq premiers départements. Voici quelques-uns des principaux enseignements qui ressortent de l'expérimentation. Ils sont recensés plus longuement dans un recueil des bonnes pratiques, disponible à ce lien : **http://www.territoires.gouv.fr/sites/default/files/recueil_des_bonnes_pratiques_vf_-_dec_2011.pdf**

**« La complexité de la mise en œuvre des RIP ne doit pas être sous-estimée » mais les collectivités territoriales disposent « de leviers pour rendre leur RIP FttH plus ou moins attractif aux yeux des opérateurs (...) ».** L'expérimentation a validé que les opérateurs commerciaux d'envergure nationale (2) « pouvaient utiliser des réseaux publics construits par des tiers, mais aussi que certains choix techniques a priori d'une collectivité ou de son opérateur d'immeuble pouvaient se révéler être des éléments bloquants pour ces opérateurs lors des négociations avec le RIP. Ainsi, par exemple, la volonté d'une collectivité territoriale de poser six fibres par utilisateur final », au lieu de deux habituellement, « a déconcerté les opérateurs d'envergure nationale. (...) Au contraire, les collectivités territoriales et les opérateurs d'immeubles particulièrement à l'écoute » des opérateurs fournisseurs de services « sont parvenus à trouver des solutions convenant à toutes les parties, aussi bien dans le domaine technique que tarifaire (...)».

**Une collectivité devrait pouvoir mettre très en amont un important ensemble d'informations à disposition de son opérateur d'immeuble :** base du cadastre, information géographique sur les débits disponibles, plans itinéraires du génie civil de France Telecom, autres fourreaux et réseaux mobilisables, PLU, règlements de voirie etc.

**« Les opérateurs d'immeubles devraient veiller à la fiabilité de leurs sources d'information pour leurs études d'ingénierie ».** Les bases de données commerciales utilisées pour recenser et géolocaliser les locaux à desservir manquent en général de précision en dehors des zones très denses, d'où la sous-estimation du nombre de lignes nécessaires (écarts de plus de 15 % sur certains sites pilotes). A défaut de disponibilité d'une base fiable ou d'une base d'abonnés exhaustive (téléphone ou électricité notamment), « la moins mauvaise méthode » pour constituer une base « apparaît être le relevé de boîtes aux lettres. Il convient également de prendre en compte les PLU des communes. Un site-pilote a dû reprendre son étude d'ingénierie faute d'avoir initialement intégré les extensions d'habitat prévues ».

**Les opérations de raccordement final** qui « représentent une part importante des coûts de déploiement des réseaux, **devraient être préétudiées de façon à ce qu'un opérateur d'immeuble puisse fournir à un opérateur commercial tous les éléments qui lui sont**

# ɔublique (RIP) à Très haut débit

ojets s'est déroulé, au cours de l'année 2011, en vue de déployer sur
te Très haut débit d'initiative publique.
ui de tirer des enseignements sur les clés de réussite de la mise

15/

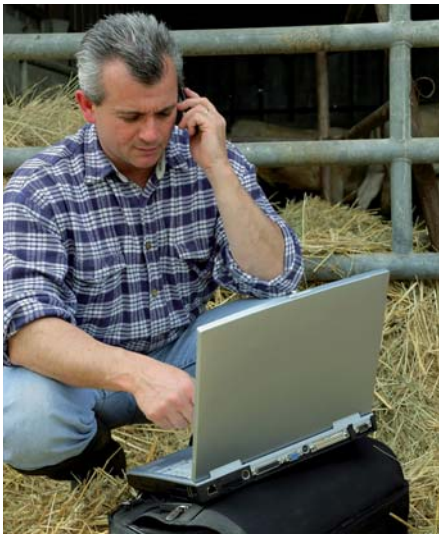

**utiles (…) ».** La normalisation des adresses raccordables est ainsi indispensable pour automatiser leurs échanges.

« **Les coûts de raccordement final des pavillons apparaissent sensiblement plus élevés qu'en habitat collectif dans les cas présentant des difficultés particulières » :**

- coût de raccordement final sur palier en immeuble collectif environ 200€ par logement (cf. déclarations des opérateurs sur la base de leur expérience en zones très denses) ;
- coût de raccordement des logements individuels, prépondérants en dehors des zones très denses, selon les résultats de l'expérimentation
  - > de l'ordre de 250€ pour plus de 80% des cas ne présentant pas de difficulté particulière ;
  - > très variable dans 10 à 20% des cas présentant des difficultés particulières (raccordements souterrains dans la quasi-totalité des cas avec des difficultés techniques issues du domaine privé : fourreau d'adduction du pavillon inutilisable car bouché, écrasé, inexistant…). Ces coûts se sont élevés à 600€ en moyenne sur un site-pilote.

**Les raccordements devraient être établis plutôt à la demande qu'a priori.** La pratique du pré-raccordement consiste à établir le plus grand nombre possible de raccordement final aux utilisateurs en même temps qu'est déployé le réseau en domaine public, sans attendre que les utilisateurs souscrivent des services auprès des opérateurs commerciaux. Certains porteurs de projets ont choisi de faire de telles campagnes de pré-raccordement afin d'accélérer l'utilisation du réseau sur leur territoire. Mais « les économies en termes de coût par prise restent faibles comparées au scénario de construction de raccordement à la demande. (…) En outre, la base juridique permettant à un opérateur d'immeuble de faire contribuer aux coûts de pré-raccordement le propriétaire du logement, ou son occupant, demande des clarifications ».

**L'expérimentation a permis de tester des modèles tarifaires innovants en ce qui concerne la location des RIP aux opérateurs commerciaux :** droits d'usages pérennes commercialisés par tranches cumulables de l'ordre de 5% des lignes construites ou à construire au lieu de la traditionnelle souscription pour l'intégralité des lignes et concédés pour des durées de 20 à 30 ans, renouvelables une ou deux fois pour un euro, contre des durées de 60 à 90 ans dans les zones très denses.

**Le déploiement de la fibre s'est principalement effectué, dans le cadre de cet appel à projets, à partir de fourreaux souterrains de télécommunications existants, « de façon globalement satisfaisante »**, ce qui a permis d'importantes économies de réalisation de génie civil. Parallèlement, **le déploiement en aérien de la fibre** (via des poteaux et les façades d'habitations), bien adapté hors des zones très denses, a été expérimenté. Ce mode de déploiement est apparu simple et rapide malgré quelques difficultés relatives à la convention type avec ERDF pour l'utilisation de ses poteaux ou l'obtention des autorisations des propriétaires pour l'utilisation de leurs façades. ■

(1) « Toute personne chargée de l'établissement ou de la gestion d'une ou plusieurs lignes dans un immeuble bâti, notamment dans le cadre d'une convention d'installation, d'entretien, de remplacement ou de gestion des lignes signée avec le propriétaire ou le syndicat de copropriétaires » sans, ensuite, être forcément l'opérateur commercial.

(2) Opérateurs offrant des services à Très haut débit dans toute la France à une part significative de la population (par opposition à des opérateurs locaux).

## L'appel à projets

Lancé début août 2010, l'appel à projets a permis de sélectionner 6 dossiers sur les 34 candidatures reçues (un 7e site est sorti de l'expérimentation suite à des désaccords avec les opérateurs sur sa stratégie technique). Cette sélection s'est déroulée sous l'égide d'un comité d'engagement auquel participaient la DATAR et la Direction générale de la Compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS-ministère en charge de l'industrie), avec l'appui technique du Centre d'études techniques de l'Equipement Ouest (*). L'objectif était de retenir des sites variés tant en ce qui concerne les territoires, les collectivités territoriales impliquées, les montages juridiques que l'ampleur des projets. Démarrés début 2011, ces derniers sont pour certains déjà achevés, pour d'autres en cours de finalisation. Financé par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) au titre des Investissements d'Avenir (à hauteur de 2,4M€ au total, soit 350 000 à 700 000€ par projet), cet appel à projets a été conduit par un comité de suivi présidé par le Commissariat général à l'Investissement (CGI) épaulé par un prestataire extérieur.

(*) Ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement

16/

# Chargé de mission « Etudes transfrontalièr à la Mission Opérationnelle Transfrontalière

La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) a été créée en avril 199 de projets et, plus globalement, aux territoires transfrontaliers. A travers se et développement européen», Jean Rubio nous fait découvrir en quoi consis

Jean Rubio

## > En savoir plus

- **Site internet de la MOT :** www.espaces-transfrontaliers.eu

- **Publications : newsletter mensuelle *L'Actualité transfrontalière* (abonnement via le site Internet), Cahiers thématiques, guides pratiques et méthodologiques, *Atlas de la coopération transfrontalière***

- **un centre de documentation spécialisé sur la coopération transfrontalière est en cours de constitution. Il sera accessible aux adhérents et à un public spécialisé. MOT, 38 rue des Bourdonnais, 75001 Paris, tél. 01.55.80.56.80 mot@mot.asso.fr**

**La MOT rassemble plus d'une soixantaine d'acteurs, français et européens, de la coopération transfrontalière (voir encadré). Comment intervient-elle auprès d'eux ?**

**Jean Rubio :** La MOT, c'est ce qui en fait son attrait et sa valeur, conduit des actions multiniveaux qui vont du local à l'Europe. Elle a, tout d'abord, pour mission d'apporter une assistance technique aux collectivités territoriales et aux Etats de part et d'autre des frontières dans la mise en œuvre de leurs projets de coopération transfrontalière. Son rôle est aussi de faire remonter leurs besoins vers le niveau national. Elle doit permettre à l'Etat français d'avoir une vision complète des réalités de cette coopération transfrontalière. C'est pourquoi elle s'attache à visualiser les phénomènes à l'œuvre. La représentation graphique tient une place importante dans son action. La carte des flux de travailleurs transfrontaliers (1), conçue par la MOT, a de ce point de vue été très marquante pour faire comprendre l'ampleur du phénomène. Plus de 320 000 personnes vivant en France passent chaque jour une frontière pour aller travailler à l'étranger. La MOT doit enfin faire entendre la voix des espaces transfrontaliers au niveau européen, ce qui l'amène à avoir de nombreux contacts avec les institutions européennes.

**Dans quelles circonstances avez-vous rejoint l'équipe de la MOT, qui compte au total 9 personnes, et quels sont les principaux axes de votre travail ?**

**J. R. :** J'ai intégré la MOT en 2006 comme stagiaire à l'issue d'un magistère en urbanisme et aménagement. Mon objectif était en effet d'aborder ces thématiques dans un cadre international. Ma formation m'avait notamment permis de réaliser un mémoire sur la coopération transfrontalière entre l'Allemagne et la Pologne. En venant à la MOT, j'ai pu élargir le champ de mes recherches puisque mon stage a porté sur la gouvernance des agglomérations transfrontalières en Europe. J'ai ensuite été embauché pour réaliser des études. Depuis 2011, je m'occupe également du développement européen de la MOT.

**A qui sont destinées les études que vous réalisez et en quoi consistent-elles ?**

**J. R. :** Ces études peuvent être commandées par des services de l'Etat. J'ai, par exemple, travaillé sur les questions foncières et immobilières transfrontalières pour le ministère de l'Equipement ou sur la gouvernance des agglomérations transfrontalières pour le SGAR Nord-Pas-de-Calais. Dans d'autres cas, ce sont les collectivités territoriales françaises ou étrangères qui sollicitent notre appui. Nous avons également aidé le Parc naturel régional (PNR) des Pyrénées ariègeoises à inclure, dès son processus de création, une dimension transfrontalière notamment en ciblant des acteurs en Espagne et en Andorre avec lesquels ce PNR pouvait collaborer. (2).

**La plupart des collectivités territoriales frontalières disposent désormais d'un « service Europe ». Quelle plus-value peuvent-elles attendre en faisant appel à la MOT ?**

**J. R. :** Notre regard extérieur les intéresse. Lorsque nous recevons une commande, nous nous rendons sur place pour rencontrer les élus, les techniciens et autres personnes concernées

### La MOT, mode d'emploi

Créée suite à une décision du Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) d'Auch du 10 avril 1997, la MOT est une association de loi 1901 placée sous l'égide d'un comité de pilotage interministériel auquel participe la DATAR. Elle a pour missions : d'assister les porteurs de projets transfrontaliers, de mettre en réseau les acteurs et les expériences en ce domaine, de veiller aux intérêts des territoires transfrontaliers.
Elle compte parmi sa soixantaine d'adhérents, français et étrangers, des structures de coopération transfrontalière, des collectivités territoriales et leurs groupements, des agences d'urbanisme, des chambres de commerce et d'industrie, des grandes entreprises, des Etats.

# ; et développement européen »

17/

par l'Etat français afin d'apporter une aide opérationnelle aux porteurs
fonctions de chargé de mission « études transfrontalières
cet appui.

par le projet transfrontalier en cours. Afin d'avoir une vision plus précise de ce qui se passe des deux côtés de la frontière, nous travaillons avec des partenaires implantés « de l'autre côté » de cette frontière. Dans le cadre de la préparation d'un Livre Blanc pour l'Espace catalan transfrontalier, nous nous sommes associés à l'Université de Gérone qui a mené les entretiens nécessaires côté espagnol.

Mais nous permettons aussi aux collectivités transfrontalières de connaître ce qui se passe sur d'autres frontières que les leurs et nous pouvons les mettre en relation avec des porteurs de projets susceptibles de leur apporter un éclairage particulier. Cette vision d'ensemble du fait transfrontalier que nous leur proposons, cette mise en réseau et l'échange d'expériences constituent pour elles un réel "plus".

D'autre part, le fait de remonter les besoins des territoires aux niveaux nationaux et communautaires permet de peser sur les stratégies et les politiques nationales et européennes et de faire évoluer les législations : certains obstacles que rencontrent les acteurs de terrain dans leurs coopérations ne peuvent être levés que par ces niveaux.

**Avez-vous constaté une évolution dans les demandes qui vous sont faites ?**

**J. R. :** Les demandes de diagnostic territorial transfrontalier ont tendance à diminuer. Aujourd'hui, ce sont davantage des demandes à caractère juridique qui émergent en vue de créer les structures porteuses de la coopération. La MOT est, par exemple, intervenue dans le cadre du montage du Groupement européen de coopération territoriale (3) de l'Eurodistrict SaarMoselle.

Nos adhérents nous demandent également des études spécialisées, par exemple sur les possibilités d'utiliser la ligne à grande vitesse entre Londres et Bruxelles dans la perspective d'un métro transmanche ; sur le développement des services transfrontaliers de voyageurs d'intérêt régional et transnational entre Midi-Pyrénées et la péninsule ibérique ; ou encore sur l'emploi transfrontalier à la frontière franco-italienne.

**En quoi consiste le second volet de votre poste dédié au développement européen de la MOT ?**

**J. R. :** Pour porter la voix des territoires transfrontaliers au niveau européen, la MOT est en liaison régulière avec la Commission européenne, le Parlement, le Comité des régions… C'est à cet aspect de son action que je participe. Afin de renforcer le poids de son message auprès de ces institutions, la MOT cherche prioritairement à travailler en réseau. Elle s'est récemment associé à 5 autres réseaux de villes ou de territoires transfrontaliers au sein du CECICN (4) pour promouvoir la coopération transfrontalière dans la cadre des politiques européennes. Elle appartient aussi à la « Plateforme de Budapest » qui rassemble les structures d'appui national au transfrontalier, similaires à la MOT, existant dans trois autres pays : le Portugal, la Hongrie et les Pays-Bas. La structure hongroise a d'ailleurs été créée avec l'appui de la MOT et sur son modèle. La MOT n'a en effet pas vocation à intervenir sur toutes les frontières européennes mais à aider les autres pays à se doter de telles structures pour défendre la coopération transfrontalière.

**Quelles relations avez-vous avec la DATAR ?**

**J. R. :** La DATAR est l'un des services de l'Etat à l'origine de la création de la MOT en 1997 (5) et l'un de ses principaux financeurs. Nous sommes en contact permanent avec le chargé de mission qui traite de la coopération transfrontalière au sein de la délégation et il m'arrive de travailler pour la DATAR lorsque celle-ci sollicite la MOT. Cela a notamment été le cas dans le cadre d'une étude sur les agglomérations transfrontalières réalisée avec la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) pour l'Observatoire des territoires qu'anime la DATAR. Il s'agissait de déterminer un certain nombre d'indicateurs statistiques pour observer les dynamiques à l'œuvre. La MOT a également été consultée par la DATAR dans le cadre des réflexions engagées sur l'avenir de la coopération transfrontalière suite à la parution du rapport parlementaire Keller/Blanc/Sanchez-Schmid. ■

(1) Carte disponible dans l'*Atlas de la coopération transfrontalière*, 2e édition 2007.

(2) En dehors des structures de coopération transfrontalière, la MOT compte notamment parmi ses adhérents étrangers qui ont une frontière terrestre ou maritime commune avec la France : le Grand-Duché du Luxembourg, la Principauté d'Andorre, la région Wallonne, la Generalitat de Catalunya, le Kent County Council, la République et Canton de Genève (services des affaires extérieures). Elle compte également deux adhérents qui n'ont pas de frontière commune avec la France : la Province de Limbourg aux Pays-Bas et le ministère du développement régional et des travaux publics de Bulgarie.

(3) Instauré en 2006, le Groupement européen de coopération territoriale (GECT) est actuellement la structure juridique la plus aboutie à laquelle les collectivités territoriales de l'Union européenne peuvent recourir pour conduire une stratégie de développement transfrontalière, porter des projets, gérer des programmes européens etc.

(4) La Conférence des réseaux européens transfrontaliers et interrégionaux de villes (CECICN) rassemble, outre la MOT, les réseaux suivants : le Réseau ibérique de villes transfrontalières, MedCities (réseau méditerranéen de villes côtières), le Forum des villes adriatiques et ioniennes, l'Union des villes baltiques et la Conférence des villes de l'Arc atlantique.

(5) Les autres membres fondateurs sont la Caisse des Dépôts, le Ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL), le Ministère des Affaires étrangères et européennes, le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration.

## > À lire

***La Coopération transfrontalière*, DATAR, coll. *Territoires en mouvement*, ed. La Documentation française, nov. 2011.**

18/

# L'Algérie mise sur les villes nouvelles pour mieux répartir sa population

Depuis 2004, cinq villes nouvelles sont en cours de développement dans l de l'Algérie. Cette démarche, portée par le gouvernement algérien, doit per démographique sur le littoral et les grandes villes du Nord où se concent

Plus de 65% de la population algérienne vit dans les « régions nord » du pays qui ne représentent que 4% du territoire national, alors que les « régions sud » qui en couvrent 87% n'accueillent que 9% de la population. Ce déséquilibre démographique est d'autant plus préoccupant, qu'au-delà des problèmes qui peuvent en résulter aux plans économique et social, les « régions nord » sont celles où les risques sismiques sont les plus importants. C'est pourquoi le gouvernement algérien a lancé, au début des années 2000, un programme de développement de villes nouvelles (1) qui vise tout à la fois à :

- freiner et mieux équilibrer le développement du littoral ;
- redéployer les populations vers les hauts plateaux et les « régions sud » ;
- desserrer la pression urbaine autour des grandes villes du nord ;
- développer et renforcer l'attractivité et la compétitivité des territoires.

Cinq sites ont été retenus : Sidi Abdellah, Bouinan et Boughezoul (décrets de création en 2004), Hassi Messaoud (décret de création en 2006) et El Ménéaa (décret de création en 2007). Leur localisation répond à différents critères. Deux de ces villes nouvelles, implantées à proximité d'Alger, doivent aider à surmonter la saturation de la capitale algérienne : Sidi Abdellah à 25km à l'ouest, située dans un territoire rural et vallonné et Bouinan à 30km au sud, positionné dans les plaines et collines en piémont de l'Atlas tellien. Le programme prévoit, également, trois autres villes nouvelles sensiblement plus éloignées d'Alger. Boughezoul, à 180km au sud, pourrait devenir une sorte de Brasilia algérienne (voir encadré). Hassi Messaoud, situé à environ 700 km au sud, est à la recherche d'un urbanisme cohérent. Le site qui doit son essor à la découverte d'un gisement pétrolier au milieu des années 1950, s'est en effet développé en faisant se côtoyer les habitations et les installations pétrolières dans cette zone classée à risques majeurs. Enfin, El Ménéaa, à 870 km au sud d'Alger, est situé sur l'axe stratégique de la transsaharienne.

Ce programme est de très grande ampleur. A titre d'exemple, la population de Sidi Abdellah, qui s'élève actuellement à 23 000 personnes réparties en quatre villages, doit à terme atteindre les 200 000 habitants. Le périmètre de la ville nouvelle, tel qu'indiqué dans son décret de création, couvre 7000 ha dont 3000 dédiés à l'urbanisation et à l'aménagement et 4000 ha constituant le périmètre de protection de la ville nouvelle. Il est prévu d'y construire 40 000 logements et de créer 75 000 emplois. A Bouinan, l'objectif est d'atteindre 150 000 habitants et 60 000 emplois. En dehors d'Hassi Messaoud tournée vers l'exploitation pétrolière, deux types de fonctions de base ont été retenus :

- Sidi Abdellah et Boughezoul sont dédiées aux technologies avancées, à la formation, à la recherche et au tertiaire supérieur ;
- Bouinan et El Ménéaa sont consacrées aux activités touristiques, sportives, culturelles ou de loisirs.

Chaque ville nouvelle est gérée par un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) doté de l'autonomie financière. Quatre sont sous la tutelle du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement algérien, seul l'EPIC d'Hassi Messaoud étant sous la tutelle du ministère de l'Energie et des mines du fait de la nature des activités économiques du site.

Le niveau de développement de ces villes nouvelles est toutefois variable : la plus avancée est Sidi Abdellah alors que les travaux ne font que commencer à El Ménéaa. Si les opérations ont parfois démarré avec retard, la démarche est désormais inscrite dans le Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT), document d'orientation et de planification stratégique de l'Etat algérien à l'horizon 2025, approuvé en 2010 (2). Les quatre lignes directrices du SNAT, proposées pour encadrer les actions d'aménagement et de développement du territoire algérien, visent à :

- aller vers un territoire durable ;
- créer les dynamiques du rééquilibrage territorial ;
- créer les conditions de l'attractivité et de la compétitivité des territoires ;
- réaliser l'équité territoriale.

Reste pour l'Etat algérien à trouver les modalités adaptées pour associer les élus locaux et les populations locales à ces projets. ■

> « La démarche est désormais inscrite dans le Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT), document d'orientation et de planification stratégique de l'Etat algérien à l'horizon 2025, approuvé en 2010. »

(1) Loi n°02-08 du 8 mai 2002
(2) Loi n°10-02 du 29 juin 2010

auts plateaux et « régions sud »
ttre de desserrer la pression
ctuellement la population.

## Boughezoul, future vitrine du développement durable

Si les gigantesques réalisations urbanistiques des Etats de la péninsule arabique nous sont devenues familières, les projets de villes nouvelles algériennes restent encore confidentiels. Et pourtant dans ce pays également de vastes complexes s'apprêtent à sortir de terre comme à Boughezoul (wilaya de Médéa) où travaillent des architectes de renommée internationale tels que le catalan Ricardo Bofill. Si cette ville nouvelle a officiellement été créée par décret en 2004, le projet remonte en fait aux années 1980. Edifiée au cœur de hauts plateaux steppiques, Boughezoul se structure autour d'un lac artificiel. Sur les 4650 hectares que compte le site, 2150 doivent être dédiés à l'urbanisation et à l'aménagement de la ville nouvelle, 1000 à son périmètre de protection, 500 à une zone aéroportuaire, les 1000 derniers à l'agriculture. 350 000 habitants devraient y être accueillis et 190 000 emplois créés.

Ces objectifs socio-économiques demandent toutefois à être affinés, tout comme les trois objectifs stratégiques, assignés à cette ville nouvelle. Celle-ci est pensée tout à la fois comme un pôle régional structurant, une opération de rééquilibrage démographique national accompagnée par la relocalisation d'organismes ministériels et un pôle d'excellence en matière de recherche, de développement et de production capable d'attirer des talents étrangers en particulier dans les domaines des biotechnologies et des énergies renouvelables comme le photovoltaïque.
Une coopération avec des partenaires allemands est ainsi en cours pour la création de quatre instituts de recherche dans le domaine des énergies renouvelables, de l'agro-écologie, de l'efficience énergétique des bâtiments et du traitement des déchets. Appelée à devenir une vitrine du développement durable du point de vue de ses activités économiques, Boughezoul doit également le devenir quant à sa conception. En ce domaine plusieurs questions sont à traiter notamment en ce qui concerne la gestion du déficit de ressources en eau dans ce milieu aride ou la mise en place de transports adaptés pour désenclaver le site. La réussite du développement de Bourghezoul dépendra également de la gouvernance qui sera mise en place pour gérer les différents projets et mobiliser l'ensemble des partenaires concernés.

### LA DATAR APPORTE SON EXPERTISE

La coopération de la DATAR avec le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement algérien s'inscrit dans une longue tradition de travail remontant au début des années 2000. En 2008, un accord de partenariat stratégique de 3 ans a été signé entre les deux gouvernements. Financé par le ministère des Affaires étrangères français dans le cadre du Fonds Social Prioritaire (FSP) « aménagement du territoire », cet accord prévoit un appui méthodologique dans la mise en œuvre du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) approuvé en 2010 par le gouvernement algérien. Ce partenariat a démarré en 2009 sous la responsabilité de la DATAR. Il s'est notamment traduit, en février 2011, par un atelier de formation/action (AFAC) autour du thème « développer l'attractivité et la compétitivité du territoire » algérien. Il s'agissait de travailler avec les fonctionnaires algériens sur un cas concret de projet de développement préconisé dans le SNAT, en l'occurrence celui de la ville nouvelle de Boughezoul. Une mission d'expertise sur cette ville nouvelle a, par ailleurs, été conduite en avril 2011, sous l'égide du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement algérien et du ministère des Affaires étrangères français. Un séminaire de bilan à mi-parcours de ce programme de coopération s'est tenu à Alger, fin septembre 2011, en présence d'Emmanuel Berthier, Délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale.

## Agenda

### INSTALLATION DE LA NOUVELLE AGENCE FRANÇAISE DES VILLES ET TERRITOIRES MÉDITERRANÉENS DURABLES

L'Agence française des villes et territoires méditerranéens durables a été officiellement installée, le 3 février 2012 à Marseille, par l'ensemble des membres fondateurs regroupés au sein d'un GIP : DATAR, région PACA, conseil général du Var, communauté d'agglomération de Toulon Provence Métropole, ville de Marseille, communauté urbaine Marseille Provence Métropole, Institut de la Méditerranée et Etablissement public Euroméditerranée. Son président, élu lors de ce premier conseil du groupement, est Serge Telle, ambassadeur chargé du processus euro-méditerranéen initié à Barcelone, chargé de l'initiative sur l'Union pour la Méditerranée (UPM).
L'Agence a pour principal objectif de mettre en place un dispositif d'échange d'expérience, d'expertise, de formation et de coopération permettant de promouvoir des démarches intégrées et exemplaires de développement urbain et territorial dans les pays de l'UPM. Cette création répond à une demande forte de coopération de la part des pays méditerranéens portant sur les processus, les outils et les méthodes, permettant la mise en place d'une planification urbaine et territoriale efficace dans un contexte de déconcentration et de décentralisation des pouvoirs des Etats.

20/

## Agenda

### EXPOSITION « TERRITOIRES DURABLES » LES 20 ET 21 MARS À PARIS

A l'occasion des Rencontres des Territoires durables, organisées par Acteurs publics les 20 et 21 mars 2012 au Conseil économique, social et environnemental (CESE), la DATAR sera partenaire de l'exposition « Territoires durables », présentant une exploration prospective de la France.
Cette exposition sera notamment composée de 10 planches cartographiques réalisées par la DATAR dans le cadre de sa démarche de prospective, *Territoires 2040*. A travers ces cartes, il s'agira notamment de se demander comment va se transformer la France, sous l'effet des changements des modes de vie, de l'usage des nouvelles technologies, de l'évolution des modes de transports, mais aussi de l'intégration européenne et de la mondialisation... Quelles actions pour un développement durable des territoires ? Quels en-sont les modèles ? Quelles perspectives et quelles solutions pour l'avenir ?

**Exposition au CESE, 9 place de léna, 75016 Paris, salle hypostyle, tel. 01 70 61 05 34**

## Nouvelle collection *Travaux en ligne*

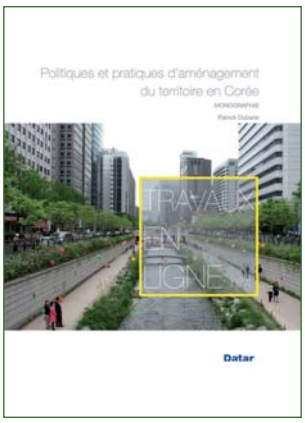


Nouvellement créée en novembre 2011, cette collection à caractère scientifique, entièrement numérique, a pour objectif de rendre accessible certaines des études les plus récentes de la DATAR. L'intérêt est également de pouvoir proposer ces travaux d'expertise ou de R&D, confiés à des laboratoires de recherche ou à des cabinets de consultants, dans une version publique très complète, intégrant notamment le détail de la méthodologique et des annexes techniques complémentaires. Chaque numéro de cette nouvelle série est disponible en téléchargement sur le site-portail de l'aménagement du territoire (**http://territoires.gouv.fr/travaux-en-ligne**) dans une version maquettée facilement imprimable.

**Les huit premiers titres parus sont :**
- N°1 : *Rapport final du groupe de prospective sur les Futurs périurbains*, par Martin Vanier et Romain Lajarge.
- N°2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 : *Politiques et pratiques d'aménagement du territoire à l'international (Allemagne, Brésil, Corée, Espagne, Etats-Unis, Hongrie, Suède)*, par Jean-François Drevet, Patrick Dubarle, Yves Paris, Jean-Pierre Pellegrin et Peter Treuner.

## *Géographie de l'innovation en Europe - Observer la diversité des régions françaises* (collection *Travaux* n°15)

Les travaux présentés dans cet ouvrage constituent une étape supplémentaire pour la conception d'indicateurs de l'innovation en région. Ils montrent l'intérêt des systèmes d'observation fondés sur des données systématiques autorisant les comparaisons dans l'espace et les approches dynamiques. L'appui à la définition de stratégies régionales d'innovation (SRI) ne peut, en effet, se satisfaire d'analyses locales statiques, aussi fines soient-elles.
L'analyse proposée ici ne permet pas seulement de décrire les régions françaises mais véritablement d'évaluer leur positionnement dans l'environnement global de concurrence par l'innovation qui les entoure. Ce positionnement ne peut non plus se limiter à une série de classements. Le repérage des spécificités structurelles et de trajectoires dynamiques, dans une conception large de l'innovation ne se limitant pas à l'innovation technologique brevetable, constitue un enjeu fondamental.

*Géographie de l'innovation en Europe – Observer la diversité des régions françaises*, S. Chalaye et N. Massard, DATAR, coll. *Travaux* n°15, éd. La Documentation française, prochainement en vente en librairie et sur : **www.ladocumentationfrancaise.fr**

Premier ministre
Datar

**Territoires en mouvement** est une publication trimestrielle de la **DATAR**. - **Directeur de la publication :** Emmanuel Berthier.
**DATAR**, 8 rue de Penthièvre, 75800 Paris cedex 08 - Tél. : 01 40 65 12 34 / **info-lettre@datar.gouv.fr** / ISSN : 2110-4549 . Tirage : 10500 exemplaires.
**Conception graphique :** Marie-Noëlle Heude. **Crédits photos :** Phovoir p.1, 3 et 7, Cheick Saidou p.2, MOT p.16. **Photo de couverture :** Villeneuve-sur-Lot.
**Imprimerie** Jouve, 1 rue du Docteur Sauvé, BP3, 53101, Mayenne cedex. **Imprimerie certifiée qualité IMPRIMVERT.**